

TRAVAUX PUBLICS (ACTEURS DE LA PLANÈTE)

ACTEURS POUR LA PLANÈTE

LES TRAVAUX PUBLICS

Trophées des TP - Qui participe à cet événement?

DG, tous les directeurs et responsables voirie, ouvrages d'art, énergie, transports, numérique, eau, routes... chef d'équipe, chef de chantiers, conducteur de travaux, ingénieurs, Entreprises de travaux publics adhérentes de la FNTF et les Éclaireurs (doctorants et jeunes docteurs)

Exemples de catégories qui peuvent être mises en avant :

« Organisation et logistique du chantier » - Quand la vie du chantier, à travers son organisation générale et sa logistique, est un champ d'innovation pour l'entreprise dans l'optique résolue de réduire son empreinte carbone.

Cette catégorie récompense les entreprises de Travaux Publics pour des innovations réduisant les émissions de gaz à effet de serre dans les processus de la vie de leurs chantiers, au sens large (organisation, méthodes et logistique).
Ex : optimisation logistique, management environnemental ...

Ces innovations peuvent préexister dans d'autres secteurs, leur application dans le domaine des Travaux Publics étant l'objet même de l'innovation. Le critère prédominant sera la réduction des émissions de gaz à Effet de serre.

« Économie circulaire » - Quand l'entreprise innove dans ses pratiques pour limiter sa production de déchets et le recours aux matières premières.

Cette catégorie récompense les entreprises de Travaux Publics pour des innovations réduisant les émissions de gaz à effet de serre dans les processus de la vie de leurs chantiers, au sens large (organisation, méthodes et logistique).
Ex : optimisation logistique, management environnemental ...

Ces innovations peuvent préexister dans d'autres secteurs, leur application dans le domaine des Travaux Publics étant l'objet même de l'innovation. Le critère prédominant sera la réduction des émissions de gaz à Effet de serre.

« Mise en œuvre de matériaux bas carbone » - Quand les matériaux de construction de nos infrastructures (les enrobés, les bétons, les aciers) deviennent bas-carbone ou que de « nouveaux » matériaux sont utilisés.

Cette catégorie récompense les innovations d'entreprises de Travaux Publics qui permettent de développer et/ou d'industrialiser des matériaux bas carbones adaptés aux projets et aux besoins des usagers et des clients.

Ex : utilisation et ou formulation de bétons bas-carbones, d'enrobés basse température, traitements de sols alternatifs...

« Sobriété et décarbonation des engins » - Quand l'innovation et l'optimisation du matériel permettent la sobriété énergétique.

Cette catégorie récompense les innovations d'entreprises de Travaux Publics qui permettent de développer et/ou d'industrialiser des matériaux bas carbones adaptés aux projets et aux besoins des usagers et des clients.

Ex : utilisation et ou formulation de bétons bas-carbones, d'enrobés basse température, traitements de sols alternatifs...

« Biodiversité » - Quand l'entreprise de TP se met au service de la préservation du vivant.

Cette catégorie récompense les innovations des entreprises visant à la préservation des milieux naturels (terrestres et aquatiques), la prise en compte ou l'intégration de la biodiversité dans les procédés ou les réalisations ainsi que la lutte contre les espèces invasives.

Ex : préservation des espaces naturels (zones humides, prairies, forêts), protection de la faune et de la flore (clôtures adaptées, dispositifs de franchissement ou anti-noyade), gestion des espèces invasives.

Ces innovations peuvent correspondre à des réalisations ou des bonnes pratiques innovantes dans la prise en compte des enjeux liés à la biodiversité.

« Éclaireurs » - Quand les doctorants et jeunes docteurs mènent les travaux les plus ambitieux pour améliorer les performances environnementales des travaux des TP.

Cette catégorie récompense les doctorants ou jeunes docteurs menant des recherches et dont les travaux « d'éclaireurs » sont susceptibles de contribuer à l'amélioration des performances environnementales des métiers et projets de TP.

Les jeunes docteurs (thèses soutenues depuis 2018) ou doctorants étant inscrits en thèse sont amenés à candidater pour présenter leurs travaux.

Les candidats ayant effectué leurs travaux de recherche à l'étranger, mais en partenariat avec un laboratoire et/ou une entreprise française (à bien spécifier) peuvent également candidater.